



lettre info du 22

La lettre n° 4 du SE-UNSA des Côtes d'Armor – 09 décembre 2016

Syndicat des Enseignants de l'Unsa des Côtes d'Armor
93, Boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 71 52 – mel : 22@se-unsa.org

Circulaires 1^{er} degré : Inscription sur la liste d'aptitude de direction

Vous avez jusqu'au 12 décembre pour envoyer votre demande à votre IEN. Profitez-en pour nous demander nos fiches Kit Direction qui pourraient vous être bien utiles !

[Circulaire](#)

Permut : fin de saisie des vœux, suite des opérations

Le serveur SIAM est maintenant fermé. N'oubliez pas de retourner votre confirmation de demande avec les pièces justificatives (pour le lundi 19 décembre). Fin janvier, un Groupe de travail (27 janvier) et une CAPD (30 janvier) officialiseront votre barème. Transmettez-nous votre demande afin que nous puissions vérifier votre barème.

Par ailleurs, vous pouvez toujours bénéficier du suivi personnalisé du SE-UNSA durant toutes les opérations de permutations, réservé à nos adhérents.

23 h d'enseignement : qu'en disent les enseignants ?

Le SE-Unsa recueille votre avis sur l'abaissement du temps d'enseignement dans le 1^{er} degré pour concilier intérêt des élèves et intérêt des enseignants.

À ce jour, 85 % des répondants vont plutôt dans le sens de cette proposition. Ils sont nombreux, qu'ils soient en accord ou en désaccord, à avoir laissé des remarques. N'hésitez pas à en faire de même !

[En savoir plus](#)

Formation continue : un rapport utile

Le rapport fait 17 préconisations qui articulent formation initiale et formation continue. Pour le SE-Unsa qui a participé aux travaux du comité depuis 3 ans, ce rapport pourrait servir de feuille de route pour une relance de la formation des enseignants et CPE. Cette relance est en effet nécessaire, en volume mais aussi en approche.

[En savoir plus](#)

Mouvements départementaux : vers un encadrement des postes à profil

La note de service sur la mobilité géographique dans le 1^{er} degré comporte des recommandations visant à encadrer le profilage des postes. Il s'agit là de prendre en compte une demande du SE-Unsa, au vu des listes de postes à profil dans les mouvements départementaux qui s'allongent tous les ans.

[En savoir plus](#)

Nous, conseillers pédagogiques, exigeons la reconnaissance de notre engagement !

Nous, conseillers pédagogiques sommes pleinement impliqués dans la mise en œuvre de la loi de refondation.

Ecole inclusive, refondation de l'éducation prioritaire notamment dans son organisation du travail pédagogique, PMQC, nouveaux programmes, nouveau socle, nouveaux cycles dont un cycle commun école-collège, nouveaux rythmes sont un ensemble important de mesures voulues par la loi de refondation pour rompre avec la reproduction des inégalités et viser la réussite de tous les élèves. Ce sont aussi autant de défis lancés aux équipes enseignantes dans un temps très court. Nous sommes aux côtés de nos collègues pour les aider, les accompagner, ne pas perdre de vue la cohérence et les enjeux.

Malgré la tenue d'un groupe de travail ministériel dédié à notre fonction en 2013, nous estimons, avec le SE-Unsa, que notre implication est toujours mal reconnue.

[En savoir plus](#)

PISA : ne pas se tromper de cible et amplifier la Refondation

Une fois de plus l'étude comparative PISA pointe les difficultés de l'École française. Celle-ci ne réussit non seulement pas à résorber les disparités sociales et culturelles, mais pire, elle les accentue. En évaluant les élèves en 2015, PISA rend compte d'un système scolaire en profond dysfonctionnement. Ce constat est connu et partagé depuis plusieurs années déjà. Il témoigne d'un trop long temps d'inaction voire de sacrifice de l'Éducation, comme de 2007 à 2012.

[En savoir plus](#)

Concours du 2nd degré 2017 : les postes offerts par discipline !

Le nombre de postes offerts par discipline aux différents concours du second degré pour la session 2017 sont désormais connus. Pour rappel, 17 960 postes seront offerts aux différents concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels d'éducation lors de cette session : 12 960 aux concours externes, 2350 aux concours internes, 400 aux troisièmes concours et 2250 aux examens réservés.

[En savoir plus](#)

Lycées et éducation prioritaire : le SE-Unsa écrit à la ministre

Le 5 décembre 2016, le SE-Unsa a de nouveau saisi la ministre par courrier sur la nécessité de prendre en compte les lycées dans l'éducation prioritaire (voir lettre en PJ). En effet, dès le lancement du plan pour l'éducation prioritaire en 2014, le SE-Unsa avait alerté Vincent Peillon,

[En savoir plus](#)

PPCR et évaluation des CPE : ce qui va changer

Les nouvelles modalités concrètes de l'évaluation proposées par le Ministère modifieront largement le processus actuel centré en grande partie sur la note administrative annuelle du chef d'établissement. Les IA-IPR-EVS vont désormais entrer dans la danse et un nouveau protocole d'inspection est dans les tuyaux.

[En savoir plus](#)

Nouveaux textes sur la rémunération des contractuels : vos questions les plus fréquentes

Les décrets et arrêtés parus le 29 août 2016 peinent à être mis en application sur le terrain. Surpris de ne voir aucun changement concret sur vos bulletins de salaire, vous êtes évidemment nombreux à nous questionner. Pour essayer de répondre à toutes vos questions, le SE-Unsa vous propose une petite foire aux questions des nouveaux textes, élaborée à partir des questions que vous nous avez posées ...

[En savoir plus](#)

Érea : une circulaire dans les tuyaux ministériels

Le ministère, après deux réunions préparatoires, vient de nous présenter un projet de circulaire sur les Érea qui devrait prendre effet à la rentrée 2017. La précédente datait de 1995. Un rapport de l'Inspection générale avait pointé le lourd déficit de pilotage et les dérives fonctionnelles qui en résultaient. Ce texte redynamisera-t-il les Érea ?

[En savoir plus](#)

Fonction Publique : L'UNSA obtient des droits nouveaux pour les agents

L'UNSA-Fonction Publique a voté le projet d'ordonnance présenté par le gouvernement lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 décembre 2016. Fruit d'un dialogue social de qualité dans lequel l'UNSA-Fonction Publique s'est fortement investie, y compris lors du CCFP, il instaure des droits nouveaux pour les agents en matière de formation et de santé.

[En savoir plus](#)

Enseignants référents : Action nationale et locale

Sur le plan national, le SE-Unsa a déposé les 1000 signatures au cabinet de la ministre. Dans les Côtes d'Armor, le SE-Unsa 22 a déposé une alerte sociale.

[Action nationale](#)

[Action locale](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Mes prestations Être parent et enseignant

Elle vise à améliorer vos conditions de vie ainsi que celle de votre famille. Vous pouvez en bénéficier que vous soyez titulaire ou pas, retraité ou actif. Elle peut se décliner sous diverses formes. Le SE-Unsa, syndicat utile, a recensé l'ensemble de ces déclinaisons.

[J'ai un ou plusieurs enfants](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Ma mobilité

Détachement : exercer sur un autre poste

Vous aimeriez enseigner dans un autre corps de l'Education nationale (PE, Certifiés, PLP, ...) Le détachement peut vous permettre d'accéder à un autre emploi. Le SE-Unsa, syndicat utile, fait le point pour vous.

[Je souhaite être détaché dans un autre corps](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Mes congés

Autorisations d'absence

En tant qu'enseignant ou personnel d'éducation, vous pouvez solliciter des autorisations d'absences de droit ou bien encore facultatives. Pour s'y retrouver, savoir comment faire sa demande,... le SE-Unsa, syndicat utile, fait le point pour vous.

[Je fais le point sur les autorisations d'absence](#)

Découvrez nos parutions

[Locales](#)

[Nationales](#)

Mémento « mes aides sociales »

PIMS, ASIA, Alloc, CAF, SFT... Tous ces acronymes sur les aides financières vous interrogent ? Demandez notre Memento "Mes aides sociales" pour ne rater aucune aide, savoir où les trouver et connaître leurs montants.

[Formulaire de demande](#)

Décembre : le bon moment pour adhérer !

C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'Ecole, pour ne pas subir les transformations et pour faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficiez des conseils et de l'aide du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

Rappel : après déduction fiscale, une cotisation de 100 euros ne revient qu'à 34 euros.

[Rejoignez-nous !](#)